

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 2021-...../MSDS/SG DU 15 AVR 2021

PORTANT ADOPTION DE GUIDE DE PROCEDURES DE DESTRUCTION  
DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES INUTILISABLES

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°85-41/AN-RM du 22 juin 1985 portant autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires ;
- Vu l'Ordonnance n°00-039/P-RM du 20 septembre 2000 portant création de la Direction de la Pharmacie et du Médicament, ratifiée par la Loi n° 01-040/AN-RM du 07 juin 2001 ;
- Vu la Loi n°92-002/AN-RM du 27 août 1992 portant Code de Commerce en République du Mali ;
- Vu le Décret n°91-106/P-RM du 15 mars 1991, modifié, portant organisation de l'exercice privé des professions sanitaires ;
- Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature.

**DECIDE**

Article 1 : Est adopté le guide de Procédures de destruction des produits pharmaceutiques inutilisables.

Article 2 : Les établissements de santé publics, privés, communautaires et confessionnels sont tenus de se conformer aux pratiques indiqués dans ce guide.

Article 3 : L'Inspecteur de la Santé et le Directeur de la Pharmacie et du Médicament sont chargés, chacun en ce que le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



Bamako, le 15 AVR 2021

P/Le Ministre/P.O

Le Secrétaire Général

**AMPLIATIONS :**

Original.....	1
T/Gouverneurs de Région.....	20
IS.....	1
Ttes D. Nles MSDS.....	6
Ordres Prof. Santé .....	5
Intéressé et Dossier .....	2
Archives .....	1
J.O.....	1

  
  
**Mr Aly DIOP**  
*Chevalier de l'Ordre National*